

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2022

Présents : BILLOT D, MIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, QOCHIH Z.

Absents : DAGNEAUX N, NEGRI A, ROUSSE F.

Absent excusé : FORIEN E, LEGGHE M (donne pouvoir à M. BILLOT), MÉNÉTRIER M-C (donne pouvoir à Mme MOREAU), NOUVELOT C, ROLLET H (donne pouvoir à Mme QOCHIH).

Secrétaires de séance : PETIOT Émilie et MIERE Florence

Ouverture de la séance à 9h10

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022

Le compte-rendu a été voté à l'unanimité.

1. **Droit de préemption 109 rue de l'Hospital :**

Le conseil municipal ne préempte pas sur la vente du terrain bâti proposée par Maître RAULT et BAS, situé au 109 rue de l'Hospital.

2. **Recrutement d'un agent technique 2^{ème} classe :**

Début d'année 2022 la commune a procédé au recrutement d'un agent technique avec un contrat de droit privé. Celui-ci allait jusqu'au 02 juin 2022. Il est proposé de réaliser un contrat de droit public sur le poste d'agent technique 2^{ème} classe, échelon 1.

Le conseil municipal adopte la proposition du Maire à l'unanimité.

3. **Remboursement des billets de train pour la visite du Sénat du 29 juin 2022 :**

Sept enfants du conseil municipal des enfants de l'école de Messia-sur-Sorne ont été invités par Mme VERMEILLET, Sénatrice, à visiter le Sénat, le mercredi 29 juin. Les maires de Chilly et Messia ainsi que deux adjoints ont accompagné ces enfants.

Madame la Maire de Messia a avancé le prix des billets de train pour un montant de 556,40 €. La commune de Chilly doit rembourser la moitié de la somme soit 278,20 €. Il suffira de faire un mandat à Madame CHANET.

Le conseil municipal accepte la proposition du Maire à l'unanimité.

4. **Décision modificative :**

Afin de pouvoir régler les dépenses de maîtrise d'œuvre il nous a été demandé de prendre une décision modificative. Les crédits étaient prévus au chapitre 21, il convient des les passer au chapitre 20 et de les rebasculer à la fin d'année.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ;

5. **Dénominations des voies de la ZAC :**

Pour finaliser la zone d'activités de Messia-Chilly, il faut procéder à l'adressage des voiries internes. Des noms de rue, impasses et chemin sont proposés.

Le conseil municipal à l'unanimité demande que le Chemin D soit baptisé Chemin Marguerite Flavien-Buffard. Nous ne voulons pas d'une impasse pour honorer cette femme, résistante enterrée à Chilly. (voir biographie jointe)

DIVERS

M. Georges LADOY est venu nous présenter les résultats du marché pour le préau et la maison des Associations.

Plusieurs entreprises ont répondu. La société FONTENAT a été retenue pour le désamiantage du toit du préau. Les autres lots (maçonnerie, charpente, portes, doublage et électricité) sont trop élevés par rapport à l'estimation faite. Nous allons donc relancer une consultation.

M. LADOY va demander une nouvelle estimation du prix de la charpente sans la fourniture du bois. Celui-ci serait fourni par la commune si le prix du débardage et du sciage est correct.

Un arrêté du Maire est à prendre pour informer l'entreprise choisie pour le désamiantage

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

A définir

CHILLY-LE-VIGNOBLE

M. Dominique BILLOT, Maire